

**EXPEDITED KNOWLEDGE SYNTHESIS:
A New Funding Opportunity to Provide Rapid Response on
Decision Maker Priorities – apply now!**



Background: *Expedited Knowledge Synthesis* is part of CIHR's new Evidence on Tap pilot initiative, which aims to support the production of high-quality, timely, and accessible evidence for provincial decision makers to support them in health system policy development, planning and program implementation. Expedited Knowledge Synthesis is a competition that awards researchers up to \$110,000 to produce a knowledge synthesis on a Ministry-identified health system priority within six months and host a KT end-of-synthesis workshop to assist decision makers in the interpretation and contextualization of the findings.

This targeted investment will support the use of synthesized evidence in decision making in the provinces, help increase linkages between researchers and decision makers, and add to the growing body of synthesized evidence.

Who should apply? Research teams with synthesis experience and an interest in working with provincial decision makers to help them address their most pressing health system issues should apply.

CIHR funding: The maximum amount awarded for a single grant is \$110,000 for 6 months.

A two-stage process: To expedite the peer review time frame, this new initiative uses a two-stage application process (similar to a letter of intent and full-scale application). In **Stage 1**, teams of researchers apply (using a short 4-page application template) to become members of the pool of Evidence on Tap Qualified Research Teams. Applicants successful in Stage 1 become eligible to submit proposals in response to priority research questions identified by health-ministry decision makers. In **Stage 2**, the team describes (in a 9-page application) how they will approach the identified synthesis topic, including details of synthesis methods, the synthesis team, decision maker engagement, and end-of-grant knowledge translation.

Successful applicants in **Stage 2** will receive funding to produce a knowledge synthesis on the Ministry-identified topic within six months and host a KT workshop to share and discuss findings with provincial decision makers.

Priority topics will be released twice, in May and September 2009. All Stage 1 Evidence on Tap Qualified Research Teams will be eligible to apply to both rounds.

Key dates: The **Stage 1 application deadline** (i.e., to be qualified as an Evidence on Tap Research Team) is March 16, 2009. The first **Stage 2 application deadline** (i.e., for the full expedited synthesis proposal) is June 16, 2009.

For more information: Visit CIHR's Funding Opportunity Database (<http://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/viewOpportunityDetails.do?view=search&prog=625&org=CIHR&type=AND&sponsor=CIHR-8&resultCount=25&language=E>) to access the funding opportunity guidelines or contact Meghan McMahon at (416) 978-5172 or meghan.mcmahon@utoronto.ca

Synthèse accélérée des connaissances :

Une nouvelle possibilité de financement pour une action rapide en réponse aux priorités des décideurs – présentez votre demande dès maintenant!



Contexte : La Synthèse accélérée des connaissances fait partie de la nouvelle initiative pilote « Des preuves à volonté » des IRSC, qui vise à appuyer la production de données scientifiques de haute qualité et accessibles en temps opportun à l'usage des décideurs provinciaux, afin d'aider ces derniers à mettre en œuvre des programmes ainsi qu'à planifier et à élaborer des politiques relatives au système de santé.

La Synthèse accélérée des connaissances est un concours prévoyant l'octroi de bourses pouvant atteindre 110 000 \$ à des chercheurs pour leur permettre de produire une synthèse des connaissances sur une priorité du système de santé cernée par un ministère dans un délai de six mois, et pour tenir un atelier de synthèse de fin de subvention en AC afin d'aider les décideurs à interpréter les résultats et à les replacer dans leur contexte.

Cet investissement ciblé permettra d'appuyer l'utilisation de données synthétisées dans la prise de décisions au niveau provincial et d'accroître les liens entre les chercheurs et les décideurs, en plus de contribuer au corpus sans cesse croissant de données synthétisées.

Qui devrait soumettre une demande? Les équipes de recherche ayant de l'expérience dans le domaine des synthèses et un intérêt pour le travail avec les décideurs provinciaux pour les aider à s'attaquer aux défis du système de santé les plus pressants.

Financement des IRSC : Le montant maximal accordé par subvention est de 110 000 \$ pour une période de six mois.

Un processus en deux étapes : Afin d'accélérer l'examen par les pairs, cette nouvelle initiative comporte un processus de demande en deux étapes (lettre d'intention puis demande détaillée). À l'**étape 1**, les équipes de recherche présentent une demande (au moyen du modèle de demande de 4 pages) pour devenir membres du bassin d'équipes de recherche qualifiées du programme « Des preuves à volonté ». Les candidats retenus à l'étape 1 peuvent présenter des propositions en réponse aux priorités de recherche cernées par les décideurs des ministères de la Santé. À l'**étape 2**, l'équipe décrit (dans une demande de 9 pages) comment elle traitera les sujets de synthèse, en fournissant des détails sur les méthodes de synthèse, l'équipe de synthèse, la participation des décideurs et l'application des connaissances en fin de subvention.

Les candidats retenus à l'**étape 2** recevront du financement pour préparer, dans un délai de six mois, une synthèse de connaissances sur le sujet cerné par le ministère et tenir un atelier d'AC afin de communiquer aux décideurs provinciaux les résultats obtenus et d'en discuter.

Les thèmes prioritaires seront communiqués deux fois, soit en mai et en septembre 2009. Toutes les équipes de recherche qualifiées du programme « Des preuves à volonté » de l'**étape 1** pourront présenter une demande dans les deux cycles.

Dates importantes : La possibilité de financement sera affichée dans le site Web des IRSC à la mi-décembre 2008. La **date limite pour l'étape 1** (pour être considéré comme une équipe de recherche « Des preuves à volonté ») est le 16 mars 2009. La première **date limite pour l'étape 2** (pour la proposition complète de synthèse accélérée) est le 16 juin 2009.

Pour de plus amples renseignements : Consultez la Base de données sur les possibilités de financement (<http://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/viewOpportunityDetails.do?view=search&prog=625&type=AND&org=CIHR&sponsor=CIHR-8&resultCount=25&language=F>) pour accéder aux lignes directrices sur les possibilités de financement ou communiquer avec Meghan McMahon au 416-978-5172 ou à l'adresse meghan.mcmahon@utoronto.ca